

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ  
Département de l'Oise  
Séance ordinaire du 21 mai 2024 à 19h**

Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 08  
- pouvoirs : 03  
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation  
14/05/2024  
Date d'affichage  
14/05/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. BOURDON. GOBET. LEGRAND. DANGRÉAUX. VERNEY. MEUNIER. VIGOGNE.

Absents excusés : Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. LEGRAND - M. PARÉDÈS qui donne pouvoir à M. VERNEY - M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VIGOGNE

**3/2024/05 : Objet : TARIFICATION DES ACTIONS DE PÊCHE**

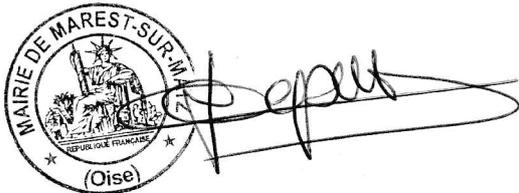
**ACTIONS DE PÊCHE - LES PONTONS**

Action à l'année du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	MARESTOIS	150 €
Action à l'année du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	EXTERIEURS	175 €

Pêche de nuit à l'année du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	MARESTOIS et EXTERIEURS	50 €
---	-------------------------	------

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité  
Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire  
M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)